



Direction du Courrier  
Direction des Activités Presse

**Nouveau : une remise pour les éditeurs qui télé-déclarent leurs dépôts sur [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com) !**

**A compter du 01/04/08, une remise de 10% sur les affranchissements des niveaux de préparation « à trier toute France » et « Département » est offerte pour les dépôts faisant l'objet d'une déclaration en ligne !**

- La Poste a mis à la disposition des petits et moyens déposants un service de télé-déclaration des dépôts en ligne. Ce service est réservé aux titres mono-dépôt et mono-site, hors réseau STP (les dépôts sur le réseau dédié STP se font obligatoirement sur 4 sites).
- Avec la télé-déclaration, les éditeurs gagnent en simplicité et en fiabilité. La gestion des dépôts est un service qui permet de réaliser les déclarations de dépôt Presse via [www.presse-poste.com](http://www.presse-poste.com) et d'obtenir des informations sur la prise en charge des dépôts par La Poste.
- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la remise proposée aux éditeurs est portée à 10% sur les niveaux de préparation « à trier toute France » et « Département ».  
La Poste calcule automatiquement la remise qui est déduite trimestriellement de la facture.

Rendez-vous sur l'Espace Clients pour découvrir le service Gestion des dépôts.

Si vous avez perdu vos modalités d'accès : cliquez sur « s'inscrire » dans l'Espace Clients, puis cocher « gestion des dépôts »,

ou contactez [gestionpresse.siege@laposte.fr](mailto:gestionpresse.siege@laposte.fr) pour plus d'informations.